



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 11 juin 2026

L'IEDOM Martinique publie une note thématique :

La Martinique dans son environnement régional Quelles perspectives d'intégration caribéenne ?

La Martinique partage avec ses territoires voisins de la Caraïbe un ensemble de traits structurels propres aux petites économies insulaires. Elle présente toutefois des indicateurs socio-économiques plus favorables, avec notamment un niveau de PIB par habitant sensiblement supérieur. En tant que département d'outre-mer français et région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne, et au regard de son histoire, la Martinique entretient des échanges commerciaux majoritairement orientés vers l'Hexagone, traduisant un niveau d'intégration régionale encore limité. Ce statut lui confère des spécificités institutionnelles et réglementaires qui la distinguent fortement des autres économies caribéennes et limite son insertion régionale.

Dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges et la problématique de la vie chère, prégnante en Martinique, la question du renforcement des relations entre la Martinique et ses voisins apparaît aujourd'hui centrale. L'adhésion récente de la Martinique en tant que membre associé de la CARICOM illustre cette volonté de mieux s'insérer dans les dynamiques caribéennes et d'élargir les perspectives de coopération. Cette intégration régionale peut représenter un levier de développement à travers le commerce, les échanges de services ou encore les projets de coopération régionale dans des domaines stratégiques tels que la sécurité, la santé, le climat ou la gestion des risques naturels.

Cette ouverture régionale soulève cependant plusieurs défis liés au pouvoir d'achat relativement faible des pays voisins, aux contraintes réglementaires européennes et à la compétitivité des entreprises martiniquaises. Ainsi, si l'intégration caribéenne de la Martinique apparaît comme une opportunité économique, sa mise en œuvre reste confrontée à plusieurs obstacles.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site www.iedom.fr

Contact presse : **Adrien BOILEAU** - tél : 0596 59 44 14, adrien.boileau@iedom-martinique.fr